RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Pierre de Fermat
Toulouse

Le principal

Affaire suivie par :
Pierre Lavest
Tél : 0534303000
Mél : 0311236a@ac-toulouse.fr

Adresse postale
1, rue Gambetta
31000 Toulouse

Toulouse, le 9 décembre 2024

Le principal
aux
parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Nous constatons, depuis notre prise de fonction, un climat scolaire qui mobilise toute notre attention et, qui de notre point de vue, mérite un ajustement. Pour ce faire, nous sommes contraints de mettre en place une pratique éducative rigoureuse dont l'objectif central consiste à installer durablement un climat plus apaisé et respectueux de chacun.
Sans qu'une liste exhaustive soit à ce stade nécessaire nous souhaitons partager avec vous les domaines prioritaires sur lesquels nous allons agir. Sont notamment visés et non exclusivement :

1. La circulation non autorisée des élèves dans l'établissement
2. Défaut d'assiduité et de pontualité ponctualité
3. Usage non conforme des toilettes
4. Déclenchement du système d'alerte incendie
5. Altercations et violences physiques

Les réponses éducatives à ces situations anormales se traduiront par le règlement éducatif suivant :

1. Un élève pris en constat d'une circulation non autorisée (hors mouvement normal) dans l'établissement, c'est-à-dire sans l'accord d'un adulte et muni d'un badge spécifique, sera puni.
2. Toute absence irrégulière à un cours ou une permanence fera systématiquement l'objet d'une punition. En cas de répétition une sanction sera posée.
3. L'usage non conforme des toilettes, quelqu'en soit la raison, fera l'objet a minima d'une retenue ou d'un travail d'intérêt général.
4. Le déclenchement inapproprié du système d'alerte incendie fera l'objet d'une éviction immédiate par mesure conservatoire et d'engagement d'une procédure disciplinaire d'exclusion temporaire ou définitive
5. Une bagarre, et d'une façon générale toutes les formes de violence physique et ou d'intimidation, conduira à une éviction immédiate de l'établissement par mesure conservatoire et sera suivie d'engagement d'une procédure disciplinaire conduisant à une exclusion temporaire voire définitive.

Nous espérons que ces mesures porteront rapidement et durablement leurs effets. Nous comptons sur votre accompagnement et sur les échanges que vous pourrez partager avec votre (vos) enfant(s) sur ces points afin qu'il en mesure l'utilité et en apprécie l'intérêt.

Veuillez croire en notre désir sincère d'installer les meilleures conditions possibles d'épanouissement pour votre enfant au sein du collège. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

.

Pierre Lavest – Principal